

Montréal
Québec
Toronto
Ottawa
Edmonton
Philadelphie
Denver
Tampa



Coalition pour le contrôle des armes

Perceptions à l'égard du contrôle des armes à feu

Projet 14400-004
Décembre 2009

Contexte et méthodologie

- Léger Marketing a été mandatée par la Coalition pour le contrôle des armes pour évaluer la perception des Canadiens et Canadiennes à l'égard du registre de contrôle des armes à feu, mis en place par le gouvernement fédéral en 1995.
- Les questions ont été intégrées au sondage Omnibus Web réalisé du 21 au 23 décembre 2009 auprès d'un échantillon représentatif de 1506 Canadien(ne)s, âgé(e)s de 18 ans ou plus et pouvant s'exprimer en français ou en anglais.
- À l'aide des données de Statistique Canada, les résultats ont été pondérés selon le sexe, l'âge, les provinces, la langue parlée à la maison, la scolarité, la présence d'enfants dans le ménage et la possession d'armes à feu afin de rendre l'échantillon représentatif de l'ensemble de la population à l'étude.
- Un échantillon probabiliste de 1506 répondants présenterait une marge d'erreur maximale de $\pm 2,53\%$, 19 fois sur 20.

Notes :

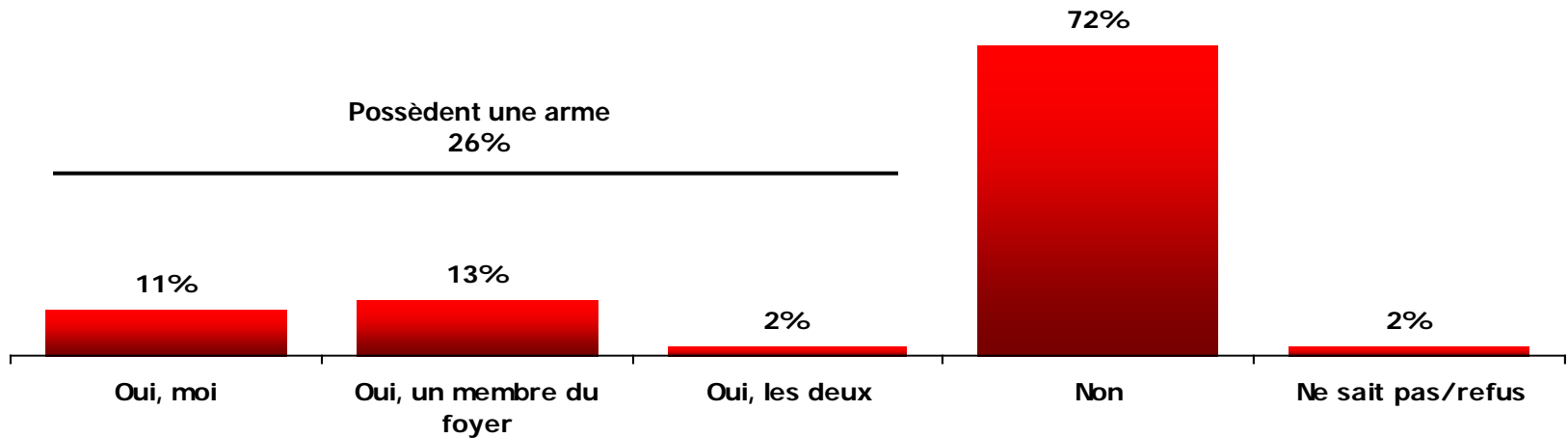
- Les chiffres présentés dans ce rapport étant arrondis, les sommes dans les graphiques et tableaux (basées sur les chiffres réels avant arrondissement) peuvent ne pas correspondre à l'addition manuelle des nombres arrondis.

Possession d'armes à feu

- La grande majorité des répondants (72%) ne possèdent pas d'arme.
- Le pourcentage de répondants avec au moins une arme dans le foyer est de 26% (regroupement des trois possibilités).

Est-ce que vous-même ou un membre de votre foyer possède une arme à feu de quelque type que ce soit ?

Tous les répondants (n=1506)

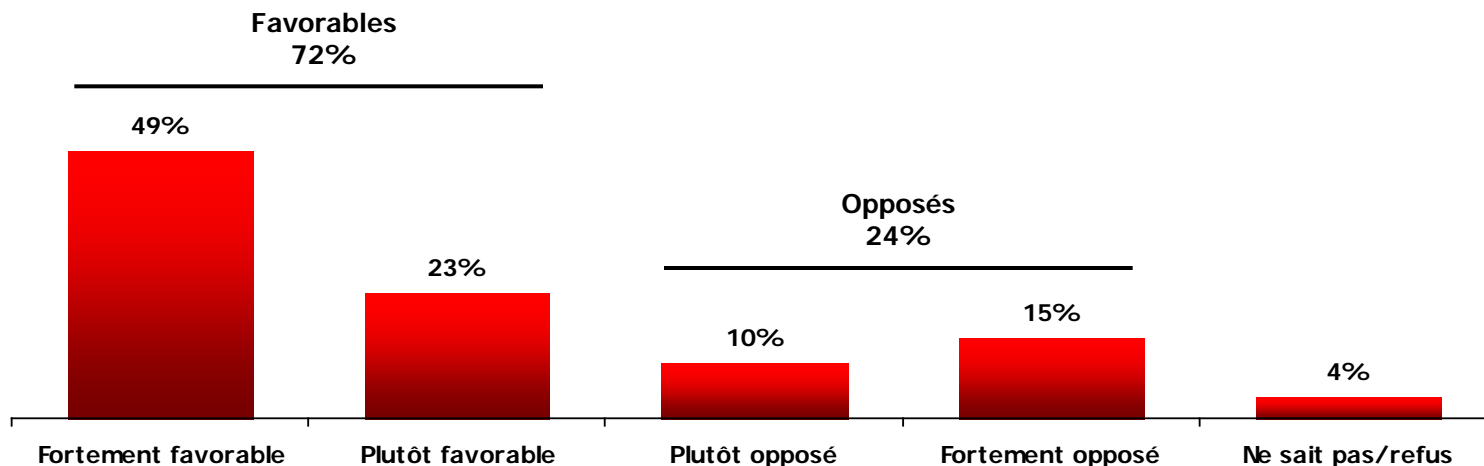


Perception quant à la loi de 1995 sur le contrôle des armes à feu

- 72% des répondants sont favorables (fortement ou plutôt favorables) à la loi adoptée en 1995 concernant le contrôle des armes à feu.
- Ceux qui ne possèdent pas d'armes à feu (79%), les femmes (79%), les francophones (87%), les habitants du Québec (88%), les personnes avec une formation de niveau universitaire (81%), les personnes faisant partie de la population active (74%) et les gens travaillant dans des bureaux ou dans le domaine des ventes ou des services (81%) sont significativement plus nombreux à être favorables à cette loi.
- Ceux qui possèdent une arme à feu (55%), les hommes (32%), les personnes de 65 ans et plus (32%), les anglophones (31%), les habitants du Manitoba et de la Saskatchewan (42%), de l'Alberta (37%), les personnes avec une formation de niveau primaire ou secondaire (28%) ou collégial (27%), les ménages avec un revenu annuel entre 40 000\$ et 59 999\$ (30%), les ménages sans enfants (26%), les travailleurs manuels (36%) et les retraités (30%) sont significativement plus nombreux à s'opposer à cette loi.

En 1995, le gouvernement du Canada a adopté une loi pour augmenter le contrôle des armes à feu. Cette loi exige que les propriétaires d'armes détiennent un permis de possession et que leurs armes soit enregistrées en leur nom, interdit certaines armes de poing et armes militaires, oblige les propriétaires à se soumettre à un examen d'aptitude et de sécurité personnelle, et exige que les armes à feu soient entreposées non chargées dans un endroit sécuritaire. En général, est-ce que vous êtes fortement favorable, plutôt favorable, plutôt opposé ou fortement opposé à cette loi ?

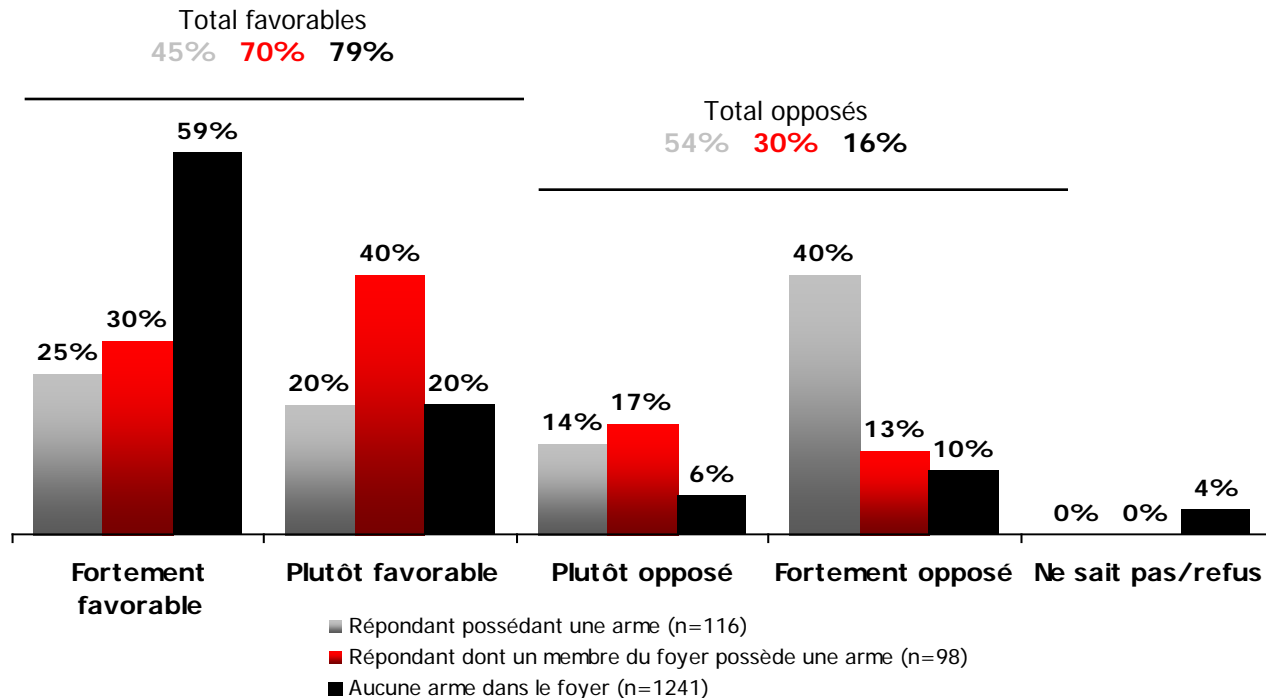
Tous les répondants (n=1506)



Perception quant à la loi de 1995 sur le contrôle des armes à feu

- 79% de ceux qui ne possèdent pas d'arme sont favorables (fortement ou plutôt favorables) à la loi sur le contrôle des armes à feu. Chez les répondants possédant une arme, cette proportion est inférieure avec 45%. La proportion de gens favorables chez ceux dont un membre du foyer possède une arme est supérieure avec 70%.
- Les personnes qui ne possèdent pas d'arme sont significativement plus nombreuses à être fortement favorables à la loi (59%).
- Les répondants qui possèdent une arme sont significativement plus nombreux (40%) à être fortement opposés à la loi.

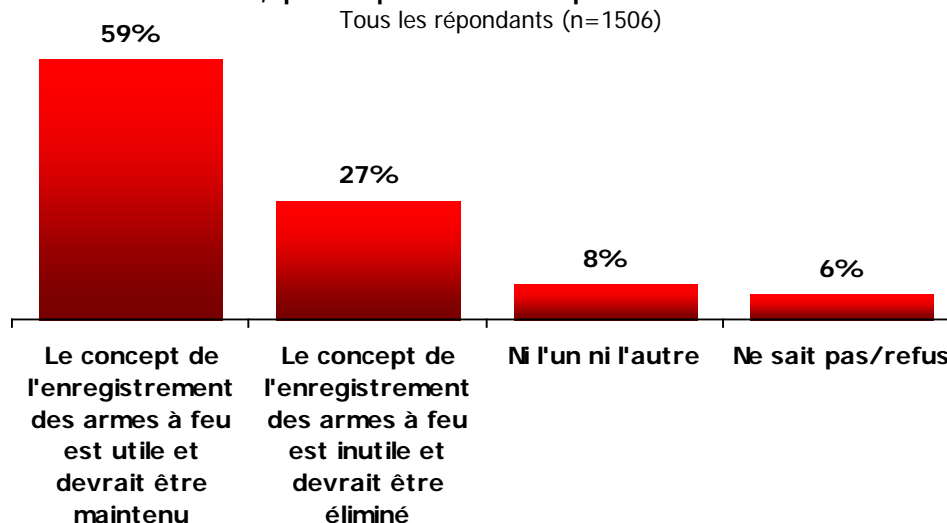
En 1995, le gouvernement du Canada a adopté une loi pour augmenter le contrôle des armes à feu. Cette loi exige que les propriétaires d'armes détiennent un permis de possession et que leurs armes soient enregistrées en leur nom, interdit certaines armes de poing et armes militaires, oblige les propriétaires à se soumettre à un examen d'aptitude et de sécurité personnelle, et exige que les armes à feu soient entreposées non chargées dans un endroit sécuritaire. En général, est-ce que vous êtes fortement favorable, plutôt favorable, plutôt opposé ou fortement opposé à cette loi ?



Perception quant à l'élimination de l'enregistrement des armes à feu

- Près de six répondants sur dix (59%) indiquent que le concept de l'enregistrement des armes à feu est utile et devrait être maintenu.
- Ceux qui ne possèdent pas d'arme à feu (67%), les femmes (66%), les francophones (73%), ceux qui parlent une langue autre que le français ou l'anglais (68%), les habitants du Québec (74%), les étudiants (72%) et les personnes avec une formation de niveau universitaire (65%) sont plus nombreux à être favorables à son maintien.
- Ceux qui possèdent une arme à feu (59%), les hommes (35%), les personnes âgées entre 55 et 64 ans (33%), les anglophones (35%), les habitants du Manitoba et de la Saskatchewan (45%), de l'Alberta (37%), et les personnes avec un revenu du ménage entre 40 000\$ et 59 999\$ (35%) sont plus nombreux à évaluer que le concept de l'enregistrement est inutile et devrait être éliminé.

Récemment, un nouveau projet de loi a été déposé visant l'élimination du besoin d'enregistrer les fusils et les carabines. Bien que les permis de possession soient périodiquement renouvelés, l'enregistrement ne se fait qu'une seule fois, au moment de l'achat de l'arme. Beaucoup d'argent a été dépensé pour mettre le système en place, mais le coût actuel pour l'enregistrement des fusils et carabines est de trois millions de dollars par année. Certains disent que l'enregistrement responsabilise les propriétaires face aux armes à feu qu'ils détiennent et que le registre est un outil important utilisé de façon quotidienne par la police pour prévenir le crime et mener des enquêtes criminelles. D'autres disent que le registre représente un fardeau excessif pour les propriétaires d'armes, qu'il n'a pas d'utilité et qu'il devrait être aboli.



Perception quant à l'élimination de l'enregistrement des armes à feu

- Ceux qui ne possèdent pas d'arme dans leur foyer sont majoritairement et significativement plus nombreux (67%) en faveur du maintien de l'enregistrement des armes à feu.
- On remarque que, chez les possesseurs d'armes, on retrouve tout de même un pourcentage de 36% de répondants favorables au maintien de l'enregistrement des armes à feu. L'opinion de ceux qui ne possèdent pas d'armes eux-mêmes mais dont une personne au foyer en possède est encore plus favorable au maintien de l'enregistrement des armes à feu (47%). Cette différence est significative.

Récemment, un nouveau projet de loi a été déposé visant l'élimination du besoin d'enregistrer les fusils et les carabines. Bien que les permis de possession soient périodiquement renouvelés, l'enregistrement ne se fait qu'une seule fois, au moment de l'achat de l'arme. Beaucoup d'argent a été dépensé pour mettre le système en place, mais le coût actuel pour l'enregistrement des fusils et carabines est de trois millions de dollars par année. Certains disent que l'enregistrement responsabilise les propriétaires face aux armes à feu qu'ils détiennent et que le registre est un outil important utilisé de façon quotidienne par la police pour prévenir le crime et mener des enquêtes criminelles. D'autres disent que le registre représente un fardeau excessif pour les propriétaires d'armes, qu'il n'a pas d'utilité et qu'il devrait être aboli.

Tous les répondants (n=1506)

